

Quelques exemples, dans différents domaines, dans différents territoires

Ensemble pour préserver la qualité de l'eau, les oiseaux, la biodiversité

Sur le littoral, des ostréiculteurs reprochent aux agriculteurs d'être responsables de la dégradation de la qualité de l'eau. Ensemble, ils parviennent à convertir le conflit en dialogue et, finalement, à s'entendre sur des règles qui visent à préserver la qualité de l'eau et la possibilité de coexistence des deux activités.

Dans le centre de la France, pisciculteurs et naturalistes se mettent d'accord : en échange d'une possibilité de lutter contre des cormorans en surnombre qui se nourrissent dans les étangs, des pisciculteurs s'engagent à protéger les habitats d'autres espèces d'oiseaux.

Ensemble pour concilier les usages d'un site : une forêt, une rivière, des alpages...

En montagne, des agriculteurs, chasseurs, forestiers, professionnels du tourisme s'entendent pour la mise en place d'un troupeau qui assure le débroussaillage d'alpages délaissés. Ceci permet de préserver l'environnement, de créer un emploi et de concilier différents usages du site.

Dans un massif forestier, ce sont des VTTistes, des randonneurs, des usagers motorisés, des chasseurs, des naturalistes et des exploitants forestiers qui élaborent un plan de circulation dans le massif.

En ville, penser ensemble l'aménagement d'un quartier, d'un parc, d'une place...

A Lyon, une association aide les habitants pour qu'ils donnent leur avis sur le réaménagement d'une place de leur quartier et que cet aménagement tienne compte des intérêts, désirs et façons de vivre de chacun.

A Marseille, des formations permettent à un groupe de femmes de comprendre comment se fait la réhabilitation de leur quartier, d'oser exprimer leur avis et, finalement, d'être reconnues et écoutées.

Contre le réchauffement climatique ou pour les énergies renouvelables, agir ensemble localement

Pour accompagner des débats souvent conflictuels autour de l'installation d'éoliennes, les paroles des habitants relatives aux éoliennes sont collectées puis mises en scène lors d'une pièce de théâtre. Les habitants participent, écoutent, réagissent, discutent, ce qui permet de progresser vers la mise en œuvre de projets de développement durable acceptables par tous.

Ailleurs, une association met en place un cahier de doléances qui permet à ceux qui aménagent la voirie de tenir compte des observations des usagers du vélo en ville : on agit localement avec un objectif global, la lutte contre le réchauffement climatique.

Envoi des dossiers

L'adresse d'envoi est liée au département où le porteur de projet est implanté :

- soit à l'adresse de la délégation régionale correspondante ;
- soit au siège de la Fondation de France pour le reste du territoire.

Pour la Corse et les départements d'outre-mer : les dossiers sont à adresser au siège de la Fondation de France.

France (hors délégations)
Programme Environnement
40, avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail :
environnement@fdf.org

Bretagne
8 rue du Pré Botté
35000 RENNES
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire
5 rue Columelle
44000 NANTES
E-mail : loire@fdf.org

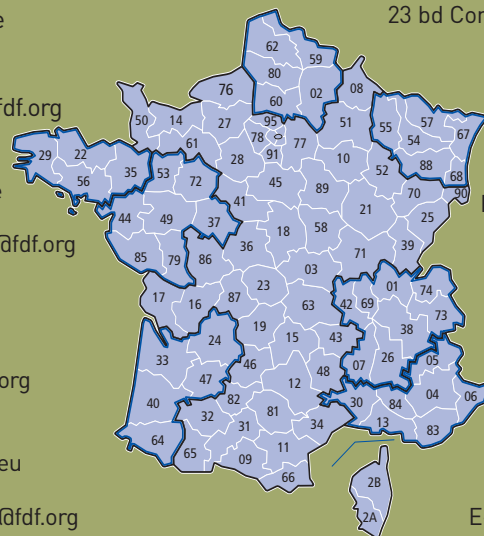
Aquitaine
16 rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
E-mail : aquitaine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie
Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 TOURCOING CEDEX
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace
10 rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes
19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur
42 rue Montgrand
13006 MARSEILLE
E-mail : provence@fdf.org



Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org

Donnons, mais donnons bien.

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2008

Ensemble pour gérer le territoire Concertation et médiation territoriale

- Aider le dialogue entre groupes locaux
- Agir ensemble localement pour l'environnement
- Concilier des usages concurrents

Date limite de dépôt des dossiers
• 18 avril 2008

Mécénat Environnement

Pourquoi cet appel à projets?

L'appel à la concertation apparaît aujourd'hui de plus en plus légitime et pressant. Le « Grenelle de l'environnement » y a fait régulièrement référence et un atelier a été exclusivement consacré à la gouvernance.

La diversification des activités dans les territoires et la prise en compte plus régulière des enjeux environnementaux, sous la pression des citoyens, augmentent les risques de conflits que les processus de dialogue territorial peuvent réguler ou éviter.

Depuis dix ans, la Fondation de France apporte sa contribution à la reconnais-

sance du dialogue territorial comme champ essentiel d'expression des citoyens. Par cet appel à projets elle offre la possibilité aux acteurs locaux d'activer des démarches participatives pour une gestion concertée de leur territoire de vie.

L'évaluation en cours de cet appel à projets confirme l'utilité de ces initiatives locales portées par les citoyens et ancrées dans les actions quotidiennes. Principalement actif en milieu rural, la vocation de cet appel à projets est également d'être présent dans les espaces urbains, forestiers, littoraux ou montagnards.

Quels projets peuvent bénéficier d'une subvention ?

La Fondation de France soutient les initiatives qui ont pour objectifs :

- d'instaurer un dialogue constructif entre les acteurs d'un même territoire ;
- de prévenir ou de résoudre un conflit d'usages ;

- de faire émerger un projet collectif de gestion d'un territoire commun ou d'un espace sensible.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- concilier différents usages dans un même territoire ou autour d'une même ressource naturelle ;
- être le fruit de la volonté des acteurs locaux ;
- impliquer l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes du projet (lors de la conception du projet, de la demande de financement, du déroule-

- ment de la concertation et du suivi de l'action jusqu'à la phase de décision) ;
- réunir des groupes sociaux ou professionnels très divers ;
- préserver ou restaurer le lien social ;
- mettre en œuvre une méthode de concertation, facilitée par un médiateur si besoin est, de préférence innovante et reproductible ailleurs.

Aide à l'élaboration d'une méthode

Dans le cadre de cet appel à projets, les porteurs de projets qui le souhaitent peuvent également demander une subvention destinée à faire appel à un consultant extérieur pour :

- aider à mettre au point une méthode de concertation ;
- animer des réunions de concertation ;
- mener un processus de médiation.

Ce type de demande doit alors être indiqué dans le dossier de candidature, rubrique « Besoin en consultant » en page 8.

Qui peut répondre et comment ?

Cet appel à projets s'adresse en priorité aux organismes sans but lucratif de l'ensemble du territoire national : associations, groupements d'habitants, groupements professionnels, éventuel-

lement petites collectivités locales, de façon ponctuelle et limitée...

Les dossiers déposés par plusieurs organismes regroupés autour du même projet seront privilégiés.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site :

www.fondationdefrance.org ou peut être demandé auprès des délégations régionales ou du siège de la Fondation de France (voir adresses au dos).

Dûment rempli et accompagné des pièces annexes, il sera à retourner par courrier postal en deux exemplaires et par courrier électronique jusqu'au 18 avril 2008.

La sélection des dossiers par des experts

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection puis, après la phase d'expertise de chaque dossier (au cours de laquelle les porteurs de projets seront contactés par un instructeur), le comité national et les jurys régionaux de sélection se réuniront, selon les régions, pour

décision d'attribution des subventions de juin à octobre 2008.

L'annonce des résultats (projets refusés ou retenus) sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivent les jurys.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information ;
- les procédures de consultation de la population telles que prévues par la loi (sauf si elles sont l'occasion de pratiques innovantes et si elles s'inscrivent dans la durée, afin de renforcer

la participation du public depuis la phase d'élaboration d'un projet jusqu'à la phase de décision) ;

- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes.



Agir pour l'environnement

En complément de la démarche de concertation que soutient cet appel à projets, la Fondation de France propose aux organismes qui le souhaitent, une aide complémentaire afin de prendre en compte les impacts écologiques de leurs actions. Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide est destinée à financer un appui technique (diagnostic, étude préalable, plan d'action) ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.



Démarches participatives

Consciente que les projets de concertation parviennent difficilement à impliquer les publics très marginalisés, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire aux porteurs de projets qui prendront les mesures nécessaires spécifiques pour leur permettre l'intégration de ces publics dans le groupe de concertation. Cette aide est destinée à financer le coût spécifique de mise en œuvre de la démarche ainsi qu'un appui méthodologique.

Attention : seules pourront être financées les demandes des organismes, dont le projet aura été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets **Ensemble pour gérer le territoire.**

Mieux comprendre, mieux agir : des outils à votre disposition

La Fondation de France propose aussi des outils pratiques à l'attention des porteurs de projets intéressés :

- **Le Guide pratique du dialogue territorial** (bon de commande téléchargeable sur le site www.fondationdefrance.org)

- Le site Internet www.comedie.org, plate-forme d'information et forum d'échanges sur la concertation et la médiation environnementale (documentation, formations, références, liens...)

Appel à projets